

L'ÉCHO

DE LA MECQUE

Pomarez, une petite ville à la campagne



SOMMAIRE



P3 LE MOT DE M. LE MAIRE



P14 & P15 LES SERVICES



P26 à P35 COMPTES-RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

P4 à P13 LES ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ



P16 à P25 DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



SERVICES

Mairie de Pomarez

61 Rue de la Mairie - 40360 Pomarez

Tél : 05 58 89 30 28

Horaires

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Déchetterie à Pomarez

Horaires

Les lundi, mercredi, samedi de 9h00 à 12h30

Le vendredi de 13h30 à 17h00

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys

19 Rue de la Técoûère - 40330 Amou

Tél : 05 58 89 00 50



Espace France services

Le mardi à Pomarez de 8h30 à 12h30

Le jeudi à Pomarez de 13h30 à 17h30





LE MOT DE M. LE MAIRE



Chères administrées, Chers administrés,

Les années se suivent et se ressemblent. Après la Covid et la grippe aviaire, c'est l'inflation qui nous tombe dessus. Les prix flambent, les salaires et les retraites stagnent, les subventions des communes aussi...

Que faire ? À notre niveau pas grand-chose, si ce n'est de faire des économies d'énergie et repousser les grosses dépenses. Dans ce but, nous avons décidé, lors du dernier Conseil Municipal, l'extinction des candélabres du village de 23 h à 6 h 30 et de maintenir les températures à 19° dans toutes les salles communales (Mairie, école, cantine, salle de sport, salle du Belvédère...).

Repousser les grosses dépenses ne veut pas dire que nous serons inactifs, mais, il nous faudra rester vigilants et faire les choses au plus juste. En 2022, la taxe foncière a subi une forte hausse due essentiellement à la taxe des ordures ménagères et en 2023 une nouvelle augmentation est prévue de 7 à 8 %, du fait de l'inflation.

Nos chers députés ont proposé que cette hausse soit de 3.5 %, laissant aux maires la décision de suivre ou non l'inflation. À l'heure où j'écris ce mot, nous n'avons pas encore pris de décision, mais pour info, le taux communal pour Pomarez n'a pas augmenté depuis 2015.

Revenons sur l'actualité de notre village. Comme vous avez pu le constater, de nombreux travaux ont eu lieu ces derniers jours, provoquant quelques désagréments de circulation sur notre commune. Nous nous en excusons, mais ceux-ci étaient nécessaires : changement des canalisations d'eau et réfection des chaussées Avenue de la Chalosse ainsi que sur la route de Tastoia. Ces travaux de voirie continueront en 2023, auxquels il faudra rajouter la

mise en place de la fibre qui se terminera en juillet 2023 (croisons les doigts...).

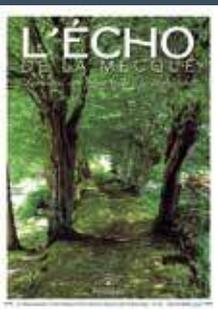
Beaucoup d'entre vous se plaignent de la vitesse excessive aux entrées de notre commune et nous ont demandé d'intervenir pour les sécuriser. Pour cette raison, et avec le soutien de l'UTD de Saint-Sever, nous avons opté pour la pose d'écluses qui devraient faire descendre les vitesses d'au moins 20 à 30 km/heure. Comme vous avez pu le voir, des essais ont été réalisés sur le mois d'octobre à différents points stratégiques du village. Actuellement, la vitesse relevée aux entrées de Pomarez est de 70 à 75 km/h pour 50 autorisée. Si les essais sont concluants, ces écluses seront installées courant 2023. Nous espérons que ces interventions contribueront à vous sentir en sécurité au cœur du village.

Une délégation du lotissement Nolibos est venue m'apporter une pétition d'opposants à la gestion différenciée. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, mais je vous invite à lire l'article du responsable de la commission dans ce bulletin ; vous y trouverez des informations et des réponses à vos questions.

Pour ma part, je veux juste rappeler le fonctionnement d'une municipalité : le Conseil Municipal décide de la politique à mener et les employés communaux exécutent le travail. En aucun cas, ceux-ci ne doivent être pris à partie. Les personnes souhaitant porter réclamation peuvent prendre rendez-vous, mon bureau est ouvert à tous.

Je vous souhaite à tous de Joyeuses fêtes, que le Papa Noël vous apporte plein de bonnes choses.

Pascal Cassiau, Maire de Pomarez



L'ÉCHO DE LA MECQUE - N° 24 - DÉCEMBRE 2022 - MAIRIE DE POMAREZ

61 Rue de la Mairie, 40360 Pomarez - Tél. : 05 58 89 30 28

Directeur de la publication : Pascal Cassiau

Comité de rédaction : Pascal Cassiau, Commission communication

Crédit photos : Mairie de Pomarez, Associations

Maquette et impression : Thierry Dupéré Communication

Numéro de commission paritaire : ISSN 2725-397X - Dépôt légal : Décembre 2022

Tirage : 850 exemplaires



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Nous étions toujours aussi nombreux pour honorer les hommes et les femmes qui ont donné leurs vies pour défendre notre Pays. En ce 8 mai 2022, nous avons commémoré le 77^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe. Cinq années de terreur, de douleur, l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Elle a vu la barbarie nazie franchir le seuil de l'inhumanité et de l'indicible et a découvert qu'elle pouvait s'anéantir elle-même.

Mme la Ministre, dans son discours de commémoration, a rendu hommage à la phalange héroïque des Français de Bir-Hakein qui, en 1942, ont tenu tête aux divisions italiennes et allemandes. Elle a eu un mot pour les Canadiens, Britanniques et Américains qui, sur le port de Dieppe, se sont sacrifiés et ouvert la voie de la libération de la France et aussi aux "raflés" et déportés victimes de l'ignominie et de la folie criminelle.

Nous savons et voyons tous la fragilité de la Paix, le passé nous instruit, la mémoire est un héritage mais aussi une leçon. L'Europe que les générations passées ont bâtie est l'espérance d'un monde de Paix, de Fraternité et de Liberté.



LOU MARCAT

Le marché de Pomarez a lieu tous les mercredis de 16h30 à 19h. En cette période hivernale, c'est sur la piste des arènes couvertes que les commerçants vous accueilleront.

**Le
Marché
de Pomarez**

**TOUS LES MERCREDIS
DE 16H30 À 19H**

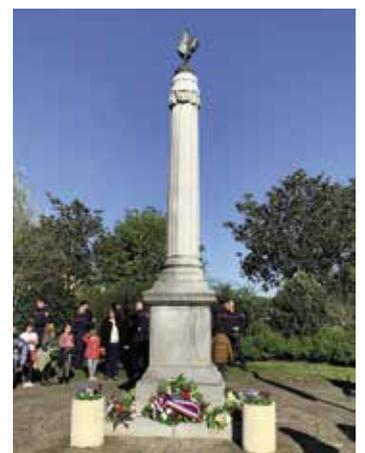
PLACE DES ARÈNES

CÉLÉBRATION DU 11 NOVEMBRE

Comme tous les ans, vous êtes venus nombreux pour commémorer le 104^e anniversaire de l'Armistice. Les anciens combattants de Pomarez vous en sont reconnaissants, il est important d'honorer nos soldats et civils morts pour la France.

En ce jour nous avons eu une pensée pour notre ami René Darrigol qui nous a quitté cette semaine-là, lui qui était toujours heureux de participer à ces journées de commémoration. Une pensée aussi pour son épouse qui jusqu'au bout l'a soutenu.

Pour finir, je citerai le Ministre délégué aux anciens combattants : « Aux hommes et aux femmes morts pour la France, à tous leurs compagnons d'armes, à celles et ceux qui continuent de porter leur mémoire, la France exprime sa reconnaissance et sa solidarité ». Merci à vous tous, « N'oublions jamais »...



FÊTE DES MÈRES

À l'occasion de la fête des mères, M. le Maire et son conseil municipal ont souhaité honorer les onze nouveaux nés pomaréziens de l'année 2021 ainsi que leurs parents.

Trois familles étaient présentes à la cérémonie du samedi 4 juin et ont été gâtées par les élus.



L'AGENDA

Quelques rendez-vous pour les mois à venir...

- 16 avril : Course Landaise
- 22 avril : ½ Finale de la Coupe des Landes Basket
- 29 avril : Festival taurin organisé par la FFCL
- Du 18 au 21 mai : Super-Coupe Sud-Ouest Basket
- Les 27 et 28 mai : Fêtes du printemps

OCTOBRE ROSE

Au même titre que de nombreuses autres communes, Pomarez a participé à la campagne d'Octobre Rose ; sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Les enfants de la garderie, encadrés par Myriam Sévelin, créatrice d'idées, ont participé également à cette opération en décorant le bourg et les commerces tout en étant sensibilisés à cette cause.



UNE CENTENAIRE PLEINE DE VIE

Des représentants de la municipalité sont allés à la rencontre de Madame Yvonne Madelon Dabrat ce 14 novembre 2022 pour lui souhaiter un bel anniversaire. Native de Sort-en-Chalosse, Madelon vit à Pomarez en famille, depuis 20 ans. Quand on lui demande quel est son plus beau souvenir au bout d'un siècle, Madelon répond avec un pluriel : la naissance de ma fille, de mes petits-enfants, et des générations suivantes qui le lui rendent bien car ce sont cinq générations qui se suivent.

Discrète et très entourée, elle est au fait de l'actualité locale et bien au-delà. Jeune, joviale, dynamique et emplie d'humour, cette magnifique centenaire continue à suivre ses programmes télévisés préférés : feuillets, jeux et... la Star Ac ! Madelon aime jouer aux jeux de société... sûrement un très bon secret pour conserver la santé sous toutes ses formes.





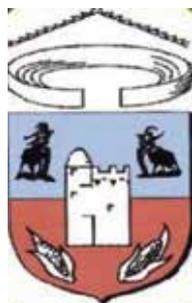
LE LOGO DE LA COMMUNE DE POMAREZ

Sans renier notre histoire et les symboles identitaires de notre commune, nous avons souhaité la création aujourd'hui d'un logo graphique plus fonctionnel, pratique et adaptable à tous les supports matériels et immatériels de communication. Ce logo sera un complément moderne à notre blason historique que nous conservons.

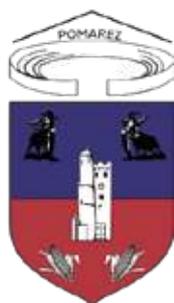
Le blason de la commune, créé aux environs de 1970, reste notre emblème. Il sera réservé à une utilisation traditionnelle, pour les présentations nécessitant une visualisation de l'histoire de Pomarez et de ses symboles.



Blason 1970



Blason revu



Blason revu et définitif

- Le bleu qui illustre le ciel clair de Chalosse a pour signification, la Loyauté.
- Le rouge qui est avec le blanc, la couleur de nos sportifs mais il est aussi la couleur de la prouesse et de la Tauromachie dont Pomarez est un haut-lieu.
- Les éléments : La Tour du XIIIe siècle présente au milieu du blason est témoin du riche passé historique de Pomarez et illustre sa situation privilégiée sur un promontoire et au carrefour des routes.
- Les deux épis de maïs évoquent la grande culture des

Terres de Chalosse.

- Quant à l'écarteur et à la vache qui se situent juste au dessous de l'architecture des Arènes, ils sont le symbole de ce que l'on appelle la "Mecque", la capitale de la tauromachie landaise respectueuse des traditions. (Commentaires et notes tirés du site l'Armorial des villes et des villages de France.)

Dans les années 1990 un nouveau logo est apparu dans les en-têtes du courrier de la mairie (voir photo). Ce n'est que vers les années 2000 que le blason a été utilisé en support dans le courrier administratif de la mairie ainsi que sur les affiches des associations, le bulletin municipal...

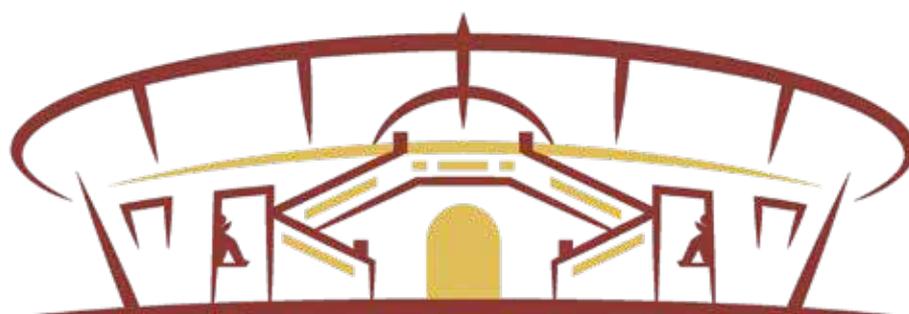


Le nouveau logo de la commune devra être utilisé sur tout support de communication des associations dès lors que la commune apporte son soutien à celle-ci (attribution d'une subvention de fonctionnement ou exceptionnelle, mise à disposition de biens ou de matériel, etc...).

Différence entre un blason et un logo

Le blason est l'emblème intergénérationnel des habitants d'une commune exprimant leur ancrage dans l'histoire et le territoire. Il sert de repère et d'appartenance à la communauté et traverse les époques.

Le logo est uniquement la signature d'une municipalité qui est soumis aux règles de la communication contemporaine imposant son renouvellement périodique. **Il ne traverse donc pas les époques.**



Commune de
Pomarez



UNE NOUVELLE FRESQUE DANS NOTRE COMMUNE...

Trois fresques embellissent déjà les murs de notre village : sur la murette de l'école publique, sur le mur de la médiathèque avoisinant le skate-park et à l'entrée du village.

Une quatrième fresque vient se rajouter cette année. Sur l'année 2021, la salle André Garbay, n'étant plus conforme aux normes de sécurité, a été entièrement rénovée et agrandie d'une salle de stockage. Il restait pour cette année, quelques finitions, notamment la réalisation d'une fresque sur un des murs.

La municipalité de Pomarez a donc décidé d'investir

dans une œuvre murale marquant l'identité de notre village chalossais. Pour mener à bien ce projet, les élus de la commission communication ont fait appel à la graphiste locale, Sophie Lebel-Desorthes (société Olliebruis). Après plusieurs échanges et propositions de différents croquis représentant les éléments majeurs de la commune, l'œuvre a pu être imprimée et posée par l'entreprise Grafix le mercredi 3 août, sous l'œil attentif de l'artiste.

"Cette fresque colorée et originale est une véritable performance artistique, merci et bravo Sophie", a souligné Monsieur le Maire, Pascal Cassiau.

L'entrée du village (ci-dessous), la médiathèque (ci-contre), et désormais la salle André Garbay (ci-dessus), Pomarez est vraiment un village haut en couleurs...





Bruno Lansalot
07 49 41 91 71
Entretien parcs et jardins, débroussaillage, tonte, taille de haies, petit élagage, taille fruitiers...
CESU possible/dévis gratuit
bruno.espacevert40@gmail.com
35 chemin de Bos POMAREZ 40360

VALÉRIE BARGELÈS
NATUROPATHIE - REFLEXOLOGIE
06-89-19-89-74
3138 chemin de la Barthe
40360 Pomarez
vbargales@gmail.com

LAURENT PORTAFAIX
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
06 32 40 17 59
l.portafaix@termeris.com

Alu'mina coiffure
offre de bienvenue
20% sur présentation de leur valise cadeau 20/11/2022
valise à récupérer jusqu'au 20/11/2022 sur rendez-vous
40360 Pomarez
Avenue de la République
05.59.21.750

POMAREZ ÇA BOUGE !

Feu comportemental – Avenue de la Course Landaise
Annoncés en 2020 lors de la réunion publique et plébiscités par les présents, les feux comportementaux ont été installés et mis en service courant octobre pour sécuriser et traiter la vitesse "Avenue de La Course Landaise". Deux ans durant lesquels la législation a évolué concernant ce dispositif, ce qui explique ce laps de temps entre l'annonce et la pose. Il a donc fallu reprendre le dossier à zéro, à savoir en premier lieu informer l'unité territoriale départementale, réaliser des mesures de vitesse courant juillet 2021, les analyser et ainsi obtenir l'autorisation d'installer ce dispositif qui s'avère nécessaire sur cet axe au regard des données restituées, pas loin de 40 % des usagers étant en excès de vitesse. Il reste à ce jour à positionner la signalisation adéquate pour informer de part et d'autre. À noter que ces feux fonctionnent grâce à une alimentation solaire.

Travaux de voirie : Adour VRD
Pose : Services techniques de Pomarez
Branchement : Serge Cescosse



Consolidation d'une partie du talus du Lotissement Pourcicam, route de Donzacq.



Aire de camping-car - Avenue du Stade

Terminée courant 2022, la nouvelle aire de camping-car permet d'accueillir 6 véhicules. 2 bornes permettent aux campings caristes de se recharger en électricité et eau à des tarifs en adéquation avec leur temps de présence ou leur besoin. Les paiements sont possibles par carte bancaire ou smartphone, le stationnement, lui, étant gratuit. Des tables de pique-nique ont été installées par les services techniques pour agrémenter le site.

Viendront par la suite des plantations et très rapidement la signalétique pour indiquer ce nouvel équipement aux voyageurs qui, par habitude, se dirigent vers la Place des Arènes. Le stationnement est exclusivement réservé aux camping-cars.

Travaux de voirie : Bautiaa TP

Pose : Services techniques de Pomarez

Branchement : Sarl M&D Bessellere



NOS RÉALISATIONS, NOS PROJETS POUR LA COMMUNE

Sur l'aire de camping-cars : installation de deux tables de pique-nique et plantation de cinq tilleuls.

Emplacement du Belvédère : implantation d'une table de pique-nique et de jachères fleuries.

Jardin buissonnier près de l'école, entre le cabinet médical et le Boulodrome : bancs, arbres, réalisation d'objets par les élèves (nichoirs à oiseaux, hôtel à insectes...).

Buttes route d'Orthez, quartier Nolibos et autres "zones intermédiaires" : installation de jachères naturelles et fleuries, plantation d'arbres.

École : implantation d'une balustrade en bois, plantation d'arbres de part et d'autre.





DROIT DE RÉPONSE À LA PÉTITION DU QUARTIER NOLIBOS

Suite à la signature d'une pétition par des résidents pomaréziens sur le quartier Nolibos, demandant un abandon de la nouvelle politique de la ville en matière d'espaces verts et de leur gestion et suite à l'entrevue accordée par Monsieur le Maire aux initiateurs de cette pétition, voici notre réponse.

Au tout début de ce mandat, nous avons mis en place une nouvelle politique de gestion de nos parcs, pelouses, terrains de sports, allées communales. Politique adoptée par la quasi-unanimité des communes françaises. La tant décriée **Gestion différenciée des espaces verts**. Cela ne s'est fait ni sur un coup de tête, ni avec la volonté de vous contrarier, mais après une longue et mûre réflexion.

En réalité, la transition a débuté en 2017 avec un investissement important en matériel, mais, une application peu visible. Il nous fallait en effet, être en conformité avec la Loi Labbé du 6 février 2014 concernant l'interdiction de la vente et de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse (herbicides), la Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et le nouveau PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) imposé au niveau national. Il nous fallait aussi adopter cette méthode de travail si nous voulions enfin obtenir le Label Villes et Villages Fleuris. Mais aussi et surtout pour faire face à cet immense défi qui est maintenant une réalité : la lutte contre le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité et aujourd'hui la hausse du coût de l'énergie.

Or, cet outil qui est à notre disposition nous permet, à notre humble niveau communal, de participer à cet effort. Supprimer l'utilisation de produits nocifs à notre santé,

dans le milieu dans lequel nous évoluons, au niveau des nappes phréatiques, réduire notre consommation d'eau, favoriser le maintien des pollinisateurs essentiels à notre agriculture : c'est cela l'objectif de la Gestion Différenciée. Elle ne se résume donc pas "à laisser pousser les mauvaises herbes". En octobre 2021, s'est tenue une réunion publique pour expliquer quels allaient être nos objectifs sur cette mandature (économiques, sociaux, d'aménagement et environnementaux). Peu d'entre vous étaient présents. Des affichages sur les lieux d'intervention ont été mis en place. Les avez-vous lus ? Nous avons communiqué sur le bulletin municipal. Le lisez-vous ? Le conseil municipal est ouvert à tous. Nous y débattons, nous vous y attendons. Pour autant, nous prenons en compte vos doutes et questionnements.

Pour cela, nous allons améliorer la fréquence des entretiens (tontes et taille des massifs). Nous allons nous adapter. Nous allons faire évoluer cette politique, modifier et sûrement mieux communiquer. Il faut tester, apprendre de ses erreurs pour progresser. Mais en aucun cas, il n'y aura de virage à 180°, car cette décision a été votée, budgétisée par un Conseil municipal démocratiquement élu. La loi nous contraint, nous oblige et nous encadre. L'été 2022 nous a malheureusement montré quel était le chemin à suivre, l'automne avec son augmentation des prix de l'énergie aussi (une tondeuse fonctionne à l'essence).

Nous sommes convaincus que cette politique est pour notre commune, ses habitants et son environnement la plus adaptée pour obtenir les résultats que nous recherchons. Merci à vous.

QU'EST-CE QUE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ?

Le concept de la gestion différenciée a émergé dans les années 1990. Il tend à faire évoluer la gestion des espaces verts vers une dimension beaucoup plus écologique. Elle est devenue pour la plupart des communes de France un standard pour aménager, entretenir et pérenniser les espaces verts urbains ou périurbains. Nous l'avons adopté au début de cette mandature. Ses objectifs sont simples :

- Enrichir notre ville d'une biodiversité riche (flore et faune régionales, notamment les pollinisateurs)
- Limiter les impacts négatifs sur notre environnement déjà malmené (abandon total des herbicides)
- Créer un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés dans notre commune (jachères naturelles ou fleuries)
- Rationaliser les moyens humains, l'utilisation de l'eau potable

Ce principe, cette méthode de travail nous assurent ainsi un équilibre entre l'accueil du public, le développe-

ment de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles. Au lieu de traiter tous les espaces verts de notre commune sur un mode uniforme, la Gestion Différenciée nous permet d'adapter pour chaque espace un protocole de plantations et d'entretien spécifiques en fonction du taux de fréquentation, des activités ludiques possibles, de sa situation géographique... Nous avons ainsi délimité trois types de zones pour notre commune :

- Le centre bourg et ses environs, dite "Zone prestige" : l'entretien y est très intensif (plantations horticoles, massifs fleuris).
- La "Zone intermédiaire" qui comprend la plupart des lotissements : le travail des jardiniers est semi-intensif, ils accompagnent la nature.
- Enfin la "Zone champêtre" avec les différentes entrées de la commune : l'entretien y est plutôt rustique (fauchage par exemple).

En somme, c'est la contribution de nos équipes de jardiniers au Développement Durable.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Visite auprès des personnes âgées

Isabelle, Colette, Zouina et Jean-Jacques composent le groupe actuel de visiteurs à domicile. Ils proposent aux personnes âgées visitées des moments de discussions, de lecture, de promenade qui agrémentent leur quotidien.

Si vous souhaitez donner de votre temps à cette action solidaire et/ou si vous connaissez des personnes qui souhaiteraient en bénéficier, vous pouvez en informer le secrétariat de la mairie.



Association ORSEC

Créée en juin 2019, l'association "On Roule Solidaire en Chalosse" (ORSEC) œuvre dans le domaine de la mobilité solidaire et est composée de conducteurs bénévoles.

Les personnes non imposables ou payant moins de 200€ d'impôt et qui ont occasionnellement besoin de se déplacer dans un rayon de 50 km de leur commune de résidence peuvent bénéficier de ce service moyennant une cotisation annuelle de 6 € auprès de l'association et une indemnisation de 0.30 € du kilomètre versée au chauffeur. Un nouveau référent a été nommé pour la commune de Pomarez : il s'agit de Kévin Mauchausse. Ses coordonnées sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie.



REGISTRE COMMUNAL D'ALERTE ET DE PROTECTION DES POPULATIONS EN CAS DE CRISE EXCEPTIONNELLE

Les situations sanitaires telles que la Covid, les épisodes de canicule rencontrés lors de l'été 2022, ont alerté les élus sur la nécessité de la mise en place d'un registre communal d'alerte et de protection des populations en cas de crise exceptionnelle.

Ce registre permettra à la commune d'informer rapidement les personnes inscrites des plans d'alerte et d'urgence arrêtés par la Préfecture des Landes et de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaire dans ces situations. La Préfecture pourra également avoir accès à cette liste pour intervenir directement.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personnes de plus de 65 ans, handicapées ou isolées. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, services d'aide ou de soins à domicile) avec accord obligatoire de la personne concernée par l'enregistrement. La demande d'inscription sur la liste peut se faire à tout moment de l'année et sera confirmée par un courrier. Les données recueillies resteront strictement confidentielles. La fiche d'inscription est disponible en mairie et est téléchargeable sur le site de la commune. Elle peut vous être également apportée par un élu ou un membre du CCAS.





LE CAFÉ DES AIDANTS

Être aidant, c'est apporter une aide régulière pour les actes de la vie quotidienne, auprès d'un proche, membre de la famille, ami(e), voisin(e), qui perd son autonomie du fait d'un handicap, de l'âge ou de la maladie, ceci de façon non professionnelle mais avec une implication de chaque instant. Les aidants ont un rôle essentiel dans le maintien à domicile de la personne aidée : cette situation représente une lourde responsabilité qui peut les amener à un épuisement physique et psychique.

Pour les soulager, les membres du CCAS, soutenus par des professionnels de la santé, proposent des rencontres régulières ouvertes aux aidants du secteur de Pomarez axées sur un moment de convivialité, de partage autour d'un café-thé et de gourmandises. Lors de ce rendez-vous, les aidants peuvent trouver du réconfort, de l'écoute, partager ou pas leur expérience, trouver des conseils, un accompagnement en toute discrétion et dans le respect du groupe.

Les rencontres sont agrémentées par des intervenants de la santé, du bien-être ou de loisir suivant les besoins exprimés par les participants. Les rendez-vous sont irréguliers et les dates sont disponibles en mairie.

Le Café des Aidants



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La cantine scolaire est un moment essentiel qui rythme la journée de classe mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants. "Bien manger" dans un espace bienveillant favorise leur concentration et le bon déroulement des apprentissages.

À Pomarez, la cantine accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis environ 110 élèves répartis en deux services : tout d'abord, les enfants de Petite Section au CP puis ceux de CE1 à CM2. Deux agents de la commune assurent la préparation des repas et cinq le service auprès des élèves. Conscient de l'importance de ce service pour les élèves de l'école, la municipalité a entrepris des démarches d'amélioration du temps de repas en 2021.

Dans un premier temps, une diététicienne est intervenue auprès du personnel lors de trois journées de formation : une basée sur l'élaboration des menus avec les deux cantinières et deux autres sur le bien-être des enfants avec tout le personnel de l'école.

Lors de la première formation, un nouveau plan alimentaire a été conçu, basé sur 4 composantes par repas sur une périodicité de 5 semaines. Il répond aux recommandations du GEMRCN (Groupement d'Étude des Marchés Restauration et Nutrition) : la réalisation de repas sains et équilibrés basés sur le "Plan National Nutrition Santé" pour les cantines et restaurations collectives. Les deux autres journées de formation ont permis de sensibiliser le personnel de la cantine sur les besoins fondamentaux de l'enfant à table.

Manger n'est pas qu'un acte nutritionnel mais aussi un acte familial, culturel, social apportant plaisir et satisfaction, essentiel au bien-être de l'enfant. Les agents ont été formés sur l'accompagnement à l'autonomie et l'éducation du goût, sur le comportement alimentaire et la sensibilité de l'enfant, sur la discipline bienveillante. Des axes de travail ont permis de mettre en place des actions pour amener l'enfant à bien manger dans un climat serein tout en préservant une sécurité affective et un moment de convivialité.

Stop au gaspi !

La commune a également répondu à un programme d'accompagnement sur le gaspillage alimentaire proposé par le PETR Adour Chalosse Tursan.

Suite à une semaine de pesée des denrées consommables et non consommables à la cantine, le CREPAQ, association qui œuvre pour la transition écologique, a rendu son étude dont le bilan est assez positif : 31 g de gaspillage par convive contre une moyenne de 100 au niveau national.

Des points positifs et négatifs ont été relevés permettant d'améliorer le service et réduire le coût de l'alimentaire. Deux premières actions ont été mises en place dès la rentrée de septembre : l'étude de la valorisation des déchets alimentaires et le retour des serviettes en tissu

À POMAREZ



grâce à la collaboration des familles.

À compter de septembre 2022, la mairie a mis en place une tarification sociale de la cantine sur la base du quotient familial de la CAF, outil d'équité sociale qui prend en compte les revenus, les prestations familiales et la composition des foyers. Cette nouvelle tarification sociale permet aux enfants issus de familles défavorisées d'accéder au service de la cantine en proposant un tarif à moins de 1 euro afin qu'il puisse, en toute égalité avec les autres enfants, profiter d'un repas complet. La commune a pu mettre en place cette tarification car elle est éligible à un dispositif proposé par l'État : sur tout repas facturé à moins de 1 euro, l'État reverse à la collectivité une aide de 3 euros sur un contrat d'une durée de 3 ans.

Le municipalité s'engage

La loi Egalim impose aux restaurations collectives de proposer 50 % de produits durables, certifiés et de préférence locaux dont 20 % de bio dans leurs menus. Aujourd'hui, la cantine de Pomarez sert 30 % de produits durables et pas d'aliments bio.

Après le gros travail d'amélioration apporté sur l'équilibre des menus, la mise en avant du fait maison, le gaspillage alimentaire, le bien-être des enfants et la tarification, la municipalité s'engage pour 2023 à répondre à cette obligation : une alimentation encore plus saine et durable pour nos enfants, dans un souci de solidarité et respect de l'agriculture locale, tout en maîtrisant et en minimisant les impacts financiers sur le coût des repas.

Charte du "Savoir-Vivre et du Respect Mutuel"

Passons ensemble un bon moment avec nos camarades!

Je dois rentrer dans le calme



Je dois manger proprement



Je dois être poli et respectueux



Je dois parler doucement



Je dois être bien assis



Je respecte le mobilier du restaurant scolaire





INFORMATIONS SIETOM – TRI - RECYCLAGE

Se sensibiliser au compostage

Le SIETOM de Chalosse, en partenariat avec l'association C Koi Ca de Rion-des-Landes organise des séances de sensibilisation au compostage d'1h30. Ouvertes à toutes les personnes volontaires, les primo-acquéreurs se verront remettre gratuitement un composteur et un bio seau. Pour cette nouvelle année, vous pourrez vous rendre à Caupenne ou Gamarde pour suivre cette session.

Pour réserver votre place (nombre de place limité), rendez-vous sur le site du SIETOM de Chalosse www.sietomdechalosse.fr, rubrique Sensibilisation.

Quelques conseils de tri

- Si c'est un emballage, alors il se trie
- Ne pas laver les emballages avant de les jeter, il suffit juste de bien les vider
- Déposer les emballages en vrac, pas dans un sac
- Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique, ils se recyclent aussi
- Les bouteilles d'huile se recyclent
- Écraser les bouteilles en plastique avant de les jeter. Elles prennent moins de place dans le conteneur qui se remplit ainsi moins vite
- Apporter les cartons d'emballage à la déchetterie
- Les couvercles en métal des pots et bocaux en verre sont à jeter dans le conteneur jaune (avec les boîtes de conserve)



Trier et encore trier...

Tout le monde a pu constater que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a très fortement augmenté cette année. Cette augmentation, dont la décision votée par les élus à la majorité, a été difficile à prendre. Elle était pour autant indispensable et tous en ont bien compris l'enjeu. Avec l'augmentation effectuée en 2021, le SIETOM votait un coût par habitant de 93,41€, nettement insuffisant pour couvrir les dépenses qui vont être imposées par les nouvelles normes dans les quatre ans à venir : augmentation de la taxe sur l'enfouissement, obligation du tri à la source des biodéchets, fermeture admi-

nistrative de notre centre de stockage...

Là où le secteur Côte Sud était déjà en 2021 à 167€/habitant, le pays du Born à 110€, le secteur Chalosse a préféré devancer ses besoins en appliquant un coût par habitant de 121€ en 2022.

Ainsi, dans les prochaines années, le SIETOM de Chalosse va devoir :

- Stopper les enfouissements dans les casiers prévus à cet effet sur le site de Caupenne. D'où l'obligation de tendre vers le 0 déchet pour mai 2027 ! Le site de Caupenne reçoit actuellement les déchets non recyclables (à enfouir : refus issus de centres de tri, le tout venant des déchetteries et les refus de l'Unité de Valorisation Organique) de notre zone mais également d'autres syndicats intercommunaux. Ceci génère actuellement de fortes recettes. Ces recettes n'existeront plus dans 4 ans.
- Modifier son traitement des ordures ménagères, actuellement traitées dans un tube qui permet de sortir un compost d'excellente qualité puisqu'il est labellisé TERROM et est très apprécié des utilisateurs. Ce compost génère également des recettes. À ce jour, un décret est attendu qui interdirait au SIETOM de commercialiser et d'utiliser ce compost car plus aux normes. Donc plus de recettes et que faire de nos ordures ménagères ?
- Équiper l'ensemble du territoire de composteurs individuels et partagés.
- Envoyer nos ordures ménagères vers un autre centre, un coût supplémentaire pour le SIETOM.

Plusieurs leviers ont toutefois été déjà activés ou vont l'être dans les prochains mois, pour générer de nouvelles recettes, optimiser les services et éviter de telles augmentations sur les années à venir. Il s'agit notamment de l'extension des consignes de tri, la densification des points tri, la conteneurisation des ordures ménagères, la mise en place d'une redevance pour les professionnels ou encore le contrôle d'accès en déchetterie.

De plus, le SIETOM lance une étude sur la mise en place de la tarification incitative qui permettra d'inclure une part variable en fonction de la quantité de déchets produits.

Ce mode de financement permettrait ainsi une meilleure équité de la taxe pour chaque foyer car il sera calculé en partie sur la quantité de déchets jetés et non plus uniquement sur la valeur locative.

Ces quelques informations vous permettront peut-être



de comprendre un peu mieux cette imposition qui n'a pas de lien avec la partie visible : points tri, ramassage, déchetterie, mais beaucoup plus avec le traitement de tout ce que nous jetons. Chacun est invité à participer aux visites organisées par le SIETOM sur le site de Caupenne. N'hésitez pas...

Dépôt sauvage

Nous avons la CHANCE d'avoir une déchetterie à Pomarez. Celle-ci est ouverte 4 jours par semaine.

Respectons nos employés municipaux qui sont obligés de passer derrière nous pour débarrasser ces dépôts sauvages salissant le village. **Soyons citoyens !**



COLLECTE DES PNEUS ISSUS DE LA DÉMONTE

Uniquement sur les déchetteries de
MUGRON, POUILLON, POYARTIN, SAINT-SEVER et TARTAS

SONT ACCEPTÉS

les catégories de pneus suivantes

Véhicules légers
Camionnettes
4x4
Motos
Mobylettes
Scooter
Remorques voitures

- 1 Uniquement des pneus PROPRES, NON SOUILLÉS et NON CISAILLÉS
- 2 MAXIMUM de 4 pneus par PERSONNE et par MOIS



www.sietomdechalosse.fr
Tel : 05 58 98 57 57

SONT REFUSÉS

les catégories de pneus suivantes

Jantés
Professionnels
Vélo
Quad
Poids lourds
Engins de chantier
Engins agricoles
Ensilage
Motoculture
Jardinage



AVANT TOUTE DÉPOSE
Merci de vous adresser au gardien pour un contrôle visuel des pneus




Les Trophées du SIETOM

Notre commune a décidé d'y concourir. Parce-que trier, cela passe aussi par les services municipaux. Mobilisons-nous. Nous allons mettre en œuvre des actions autour de la prévention et de la réduction des déchets produits sur nos bâtiments. Résultats fin janvier 2023.



MA PAUSE YOGA

Vous voulez vous relaxer, le corps et l'esprit, vous détendre... ou améliorer votre souplesse, votre maintien dorsal ou renforcer vos articulations ?

Ma Pause Yoga vous accueille les lundis et mardis de 18h45 à 20h à la salle du Belvédère à Pomarez.

Nous pratiquons le Hatha Yoga avec une professeure diplômée par le RYT (Registered Yoga Teacher-yoga alliance internationale). Le hatha yoga est un enchaînement de postures simples accessibles à tout le monde. On y associe le contrôle du souffle (pranayama) à des postures physiques (asanas), à des mantras et à de la méditation.

Séance d'essai gratuite en prenant contact au préalable à :

mapauseyogapomarez@gmail.com

ou au 06 22 76 76 62

Le yoga vous ramène dans le moment présent et est un formidable allié pour votre bien-être.



ASSOCIATION POMAREZ ARÈNES TRADITIONS

L'association est heureuse de constater le développement de sa notoriété notamment dans le monde Coursayre. Ainsi, le Conseil d'Administration s'est enrichi de la cooptation de trois nouveaux administrateurs qui nous apportent leurs compétences particulières :

- **Odile Lafitte (Amou)** : ex Vice-présidente du Conseil départemental et porteuse du Projet de Maison des Traditions à Pomarez, dès son origine en 2008.
- **Philippe Ryckeboer (Bastennes)** : Conseiller communautaire et réalisateur de vidéos locales.
- **Henri Vello (Tilh)** : Conseiller municipal et coursayre reconnu.

Les réalisations de l'APAT sur ce premier semestre peuvent se résumer rapidement :

- Plaquette d'information à l'entrée du guichet des arènes
- Accueil pédagogique de groupes scolaires, portant sur 300 élèves, sous la responsabilité d'Annie assistée de 30 bénévoles en Mai-Juin
- Accueil touristique d'une dizaine de groupes, dont le plus important (50 personnes) venait de Belgique et s'est offert une course privée à la ganadéria de la Mecque
- Expositions à Castelnau le 31 Juillet et à Pomarez le 18 Septembre.
- Atelier maquettes : cet atelier constitue désormais "le fil rouge" de nos activités dans l'objectif de création d'une exposition permanente de maquettes des arènes chalossaises en exclusivité Pomarézienne. Ainsi la maquette des arènes Henri Meunier à TILH sera présentée avant la fin d'année à la mairie de Tilh.

En perspective, voici les activités de fin d'année qui



sont programmées :

- Création d'un nouveau "Circuit coursayre" des arènes chalossaises au départ des arènes de Pomarez, vers les arènes Cantégrit à Estibeaux, les arènes J.P. Rachou à Mouscardès, les arènes Henri Meunier à Tilh et les arènes Laffitau à Amou.
- Assemblée générale ordinaire de l'APAT le samedi 26 Novembre.
- Haille de Nadau avec accueil du Père Noël le Vendredi 16 Décembre.

Enfin, nous remercions la Municipalité de mettre à notre disposition un nouveau local qui s'est libéré sous les arènes, et qu'une belle équipe de "jeunes anciens" a magnifiquement rénové sous la maîtrise d'Aldo, assisté des Michel 1 et 2, de Bernard et de Claude notre «homme lumière». Ce nouvel espace permettra de développer nos expositions sur des thèmes spécifiques "coursayres".

Avec 120 adhérents en 2022, l'association est en parfaite santé et offre un éventail très varié d'activités intellectuelles et manuelles. Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre

Contact Mairie : 05.58.89.30.28

CLUB DES RETRAITÉS DE POMAREZ, LOUS BAROUNETS DE LA MECQUE

Le Club des Retraités de Pomarez a vu son nombre d'adhérents légèrement augmenter et les activités se poursuivre sans contrainte.

- **L'activité Marche** s'est pratiquée tout au long des mois, réunissant entre 15 et 25 marcheurs chaque mardi matin avec découverte de nouveaux parcours proposés. Le Jeudi 19 mai, nous avons programmé une marche à Urugne/lbardin, déplacement en covoiturage.
- **L'activité Marche Bien-être** qui se poursuit le Vendredi matin (parcours généralement plat de moins de 3kms) a fait de nouveaux adeptes. L'objectif est de permettre, à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés, de néanmoins marcher à leur rythme. Il n'y a pas de compétition, on s'adapte à la situation. Où ? Généralement, autour du lac de Tastoia, autour du silo d'Arsague, autour du château d'eau, (mais d'autres choix sont possibles sur proposition). Quand ? Le Vendredi à partir de 9h00. Nous proposons aux nouveaux arrivants cette première approche qui est de découvrir le pays et faire connaissance.
- **L'activité Repas conviviaux** a pu se poursuivre, avec le repas traditionnel avec Clermont à Clermont le 24 mai et le repas grillades du jeudi 30 juin qui a réuni une cinquantaine d'adhérents. Pour le reste de l'été, les nombreux repas de fête de villages en villages ont également contribué à ces rencontres.
- **L'activité Voyages** a proposé le 12 septembre, une sortie Escapade gourmande en Gascogne sur Larresingle et Condom avec Clermont, une sortie à Archachon avec Castelnau le 22 septembre, une sortie à Gavarnie le 27 septembre et une sortie à Ousse-Suzan le 29 septembre (avec David Pehau,) et tous les derniers Mercredi du mois une sortie à la frontière (Arneguy, Dancharia ou lbardin).



- **L'activité Tricot** s'est poursuivie avec de potentielles nouvelles adhésions. À noter que nos tricoteuses aspirent à former les nouvelles générations afin de transmettre leur savoir faire. RDV au foyer le Lundi à 15h. Une Exposition/vente les 22 et 23 octobre a rencontré un certain succès.
- **L'activité Cartes** a pu reprendre à effectifs réduits, de même que **l'activité Informatique-Multimédia** à la demande.
- Concernant **l'activité Pétanque**, participation des pratiquants aux compétitions gérées par Gmouv.
- **L'activité Cinéma** : reprise avec la projection du vendredi 14 octobre "Canailles". Prochaine séance en Décembre. Pour rappel, ces séances ont lieu dans la salle des fêtes, à 15h, le 2e vendredi de chaque mois pair.

Projet 2022 à venir : Jeudi 24 novembre: repas de fin d'année.

COMITÉ DIRECTEUR AU TERME DE L'AG DE JANVIER 2022	
Co-présidence	Francis Lafargue et Michel Lahet
Vice-présidence	Francine Rusalen & Jean-Cl. Severin
Trésorerie	Anne-Marie Darbat
Adjoint	Monique Hofman
Secrétariat	Michel Senechal
Adjoint	Colette Dupouy

CONTACTS

Nous restons accessibles à nos adhérents et aux futurs adhérents par messagerie. Ne pas hésiter à nous contacter quelle que soit la raison.

Jean-Francis Lafargue Co-président
Mail : jflafa2@aol.fr - Tél : 0686515591
Michel Lahet Co-président & coordinateur cantonal
michel.lahet.ml@gmail.com
Michel Senechal Secrétaire
m.senechal@laposte.net

AVENIR BASKET CHALOSSE

Le 8 juillet 2022, dans la salle de Castelnau-Chalosse, le club d'Avenir Basket Chalosse s'est réuni en assemblée générale. La chaleur a quelque peu démotivé l'assistance qui est clairsemée.

L'AG en résumé

Le co-président Thierry Péhau ouvre les débats en saluant la bonne saison du club et en adressant tous ses remerciements aux divers protagonistes. Il passe ensuite le micro aux divers responsables de commission pour un compte rendu de leur activité.

Philippe Sieze débute en lisant les mots préparés par Alexis Lesca pour le compte de la commission communication. On retiendra notamment l'accroissement des abonnés aux réseaux sociaux qui dépassent aisément le millier.

Valérie Dubois enchaîne pour l'école de basket en évoquant les titres des U9M, U11M et le bon parcours des U11F. La technicienne salue le travail des coachs bénévoles et l'implication des seniors du club ayant arbitré les matchs du samedi après-midi. Sur le volet de l'arbitrage, Valérie précise que trois jeunes licenciés ont participé aux stages départementaux en vue d'exercer ultérieurement. Il s'agit de Tylia Tricot Sauvage, Juliette Nel et Antonin Sequé.

La parole est ensuite donnée à Christophe Ricotti qui détaille les animations organisées par sa commission. Lotos, fête du basket de Castelnau-Chalosse, repas moules frites 2021, soirées d'après matchs ont été gage de succès. S'ajoutent à ces événements, l'organisation de la demi-finale de la Coupe des Landes et des finales de Super Coupe Sud-Ouest dont la réussite a été absolue et le travail des bénévoles grandement salué.

Thierry Ducasse poursuit pour évoquer le sponsoring dont la manne est en augmentation. Il conclut en remerciant les nouveaux partenaires, les fidèles sponsors et les mécènes privés dont l'apport est conséquent.



Frédéric Marcel prend le relais pour le volet sportif des seniors en distribuant les mentions, des "Peut mieux faire" aux "Encouragements". "Magic" souligne le prestigieux gain de la coupe d'Aquitaine féminine et adresse ses félicitations aux U20 qui remportent le titre de champion départemental. Il remercie ensuite chaleureusement les licenciés et coachs qui quittent le club et présente les nouvelles têtes présentes au sein de l'assemblée. Sébastien Rodriguez, nouveau coach de la Pré-nationale M est alors invité à dire quelques mots. Enfin, "Magic" conclut sa partie en saluant Loïc Garbay qui cesse d'arbitrer après 17 ans d'exercice et met en avant la médaille du Comité des Landes à l'attention de Bénédicte Dutoya, OTM licenciée au sein d'ABC.

Anne Larrède est ensuite invitée à détailler le bilan financier qui aboutit sur un très léger excédent. Celui-ci est adopté par l'assemblée générale tout comme les montants des cotisations de la saison prochaine. Elle conclut en saluant le précieux travail de trésorier de Julien Saint-Germain qui quitte le conseil d'administration.

En suivant, Serge Perriat, responsable administratif, surrenchérit en faisant l'état des cotisations et en regrettant

L'organigramme 2022

Le premier conseil d'administration s'est réuni le jeudi 21 juillet 2022. Un changement notable intervient au sein de celui-ci, puisque Thierry Péhau délaisse sa place de co-président au profit de Stéphane Pussacq qui officiera au côté de Françoise Monfort.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPREND DONC 29 MEMBRES DONT			
Co-présidents	Monfort Françoise & Pussacq Stéphane		
Vice-présidents	Nel Caroline (École), Scurti Renée (Sponsoring), Larrède Anne (Finances), Marcel Frédéric (Sportive), Perriat Serge (Administrative), Ricotti Christophe (Animation), Lesca Alexis (Communication)		
Trésorière	Lemaire Sandrine	Secrétaire	Gardesse Sophie

certain retards de paiement. Il enchaîne avec le renouvellement du conseil d'administration dont Mathieu TaCHOIRES, Laure Bouet, Patrice Bidart, Sandrine Gaillacq et Julien Saint-Germain ne seront plus membres. Leurs remplaçants sont adoptés à la majorité et le conseil d'administration peut accueillir Sophie Gardesse, Nicolas Garbay, Karine Campistron, Renée Scurti, Mathieu Bouet et Gauthier Darrigand.

La parole est enfin donnée à Françoise Monfort qui précise les orientations du club. Si l'objectif sportif est toujours de faire mieux sur les terrains, la coprésidente se satisfait du renfort de nouveaux dirigeants pour lever la tête du guidon. Son souhait de tisser un lien plus important, autour des terrains, entre les équipes jeunes et seniors est avoué avec l'accroissement des présentations des licenciés juvéniles. Les moments festifs devront aussi être de la partie avec la relance des Ultra Chalossais, à l'image de l'énergie déployée lors de la finale de la Coupe d'Aquitaine Filles. "Fanchon" conclut avec l'espoir d'un "lien d'Avenir".



Les éducateurs

Kermesse à Gaujacq

En ce 30 octobre, avait lieu la traditionnelle kermesse du club organisée pour l'occasion à Gaujacq. De nombreux convives se sont réunis pour venir déguster, entre autres gourmandises, l'excellente omelette aux cèpes.

AMIS DE L'ÉGLISE DE POMAREZ

Après l'étape des devis, un bureau d'étude des sols est intervenu dans l'église début septembre pour évaluer la nature du sous-sol de la nef. Pour l'occasion, la moitié de la nef était vidée de ses bancs et l'orgue avait été entièrement emballé ! Les scies et engin de forage se sont succédés pour un carottage d'une part et une reconnaissance de fondation. Quelques jours plus tard, c'est un détecteur radar qui a ausculté la dalle de la nef.

La recherche a aussi été documentaire et archivistique. Une coupe de 1898 (Archives municipales) montre les fondations des piliers qui rythment les travées des bas-côtés et un témoignage du curé de l'époque nous rappelle que l'entreprise (ou les) adjudicataire des travaux (de reconstruction de l'église), adjudication du 25 avril 1897, a été Lanvenne et Anglade d'Eugénie-les-Bains. Il est même précisé que : "les fondations ont été faites sur un terrain argileux à une profondeur de 1,60 m". Et aussi : "les matériaux de démolition de l'ancienne église ont été donnés après estimation à l'entrepreneur pour servir à la reconstruction ; le mortier a été fait avec du sable de rivière et de la chaux hydraulique fusée d'Orthez (Lamaignère)". Les résultats de ces examens vont permettre d'envisager la phase de construction de la tribune.

Rien de plus facile que d'adhérer : les adhésions peuvent se faire par chèque (10 €) à l'ordre de la SAEP à déposer à la mairie ou bien sur le site Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/societe-des-amis-de-l-eglise-de-pomarez/adhesions>
Site internet

<https://sites.google.com/site/unorgueapomarez>

Page Facebook : @NDdePomarez

Amis de l'Église de Pomarez

61 rue de la mairie – 40360 Pomarez



GYM POMARÉZIENNE

La saison 2022-2023 a débuté mi-septembre avec ses 7 cours hebdomadaires habituels et des tarifs inchangés, malgré le déficit des deux saisons précédentes dû à l'épidémie. La municipalité nous a octroyé la salle des associations, plus appropriée à l'activité du club que la salle des fêtes.

Le nombre d'adhérents est reparti à la hausse après avoir chuté pendant les 3 saisons précédentes ; 157 personnes sont inscrites fin octobre et d'autres nous ont informés d'un retour proche. De nombreuses nouvelles adhésions ont été enregistrées.

Une sortie est prévue le 6 novembre dans les Pyrénées au Col d'Osquich avec une randonnée vers la Chapelle Saint-Antoine. Le Bureau a été renouvelé en grande partie et étoffé pour passer à 9 adhérents et un conseil consultatif de 12 membres a été créé. Ce dernier sera consulté par mail lorsqu'une question importante et délicate est prévue pour une réunion de bureau. Rappelons que la gymnastique est à la fois un exercice physique, recommandé par de plus en plus de disciplines médicales, un loisir, et un lieu de socialisation.



PATCHWORK

Après quelques interruptions de nos rencontres pour des raisons sanitaires connues de tous, nous avons eu le plaisir de reprendre nos activités dès le mois de septembre, tous les vendredis après-midi de 14h30 à 17h30, à la salle du Belvédère.

Nous serons présentes lors de la journée du Téléthon avec une exposition de nos ouvrages. Une autre exposition d'ouvrages sur plusieurs jours aura lieu au mois de juin. Les dates précises seront communiquées ultérieurement. Des rencontres sont également prévues pour les membres du club avec des groupes amis qui partagent notre passion.





HARMONIE DE POMAREZ : ÉTÉ 2022

Retour en images sur l'été de l'Harmonie, renouant avec de nombreuses sorties pour le plus grand plaisir des musiciens !

Les 26-27 mai : la Coupe Sud-Ouest de Basket à Pomarez
Le 3 juin, la course des Pitchouns à Pomarez a fait briller les yeux des milliers d'enfants présents.

Le 6 juin avait lieu la traditionnelle course de pentecôte avec la ganaderia Armagnacaise.

Le 25 juin, Pomarez avait l'honneur d'accueillir le congrès départemental des sapeurs-pompiers.

Le 2 juillet nous célébrions le mariage de Céline Assaoui, flûtiste dans nos rangs et Aurélien Darrouzès.

Le 9 juillet, une formation très fournie était présente pour accompagner la ganaderia DAL lors de la course landaise des fêtes de Donzacq.

Le 21 juillet, Vieux-Boucau proposait son premier Grand Prix, un concours landais voyant s'affronter 2 équipes de formelle (Deyris et la DAL).

Le 30 juillet avait lieu la course landaise des fêtes de Tilh.
Le 6 août, les fêtes de Pomarez débutaient pour l'Harmonie avec l'animation du toro-ball.

Suivait le dimanche 7 août la traditionnelle course landaise en compagnie de la ganaderia Dargelos.

Le lundi 8 août, c'était au tour de la ganaderia Deyris

d'entrer en piste, devant des gradins combles.

Enfin, le 15 août, les fêtes se sont achevées avec une journée complète pour les musiciens : messe en musique + concert + course landaise avec la ganaderia DAL.

Le 20 août, les musiciens partaient en balade dans le Béarn pour animer un mariage dans le joli village d'Escou.

Le 28 août, la course de Bastennes venait clôturer ce mois d'août assez chargé pour les musiciens !

Le 1 septembre, quel plaisir de jouer pour le concert d'ouverture des fêtes de Vieux – Boucau devant une foule nombreuse !

Le 2 septembre, l'Harmonie se déplaçait à Pau pour animer le match de l'équipe de France féminine de basket contre la Belgique !

Le 18 septembre, l'Harmonie faisait partie des associations présentes pour animer la journée course landaise de Pomarez, qui se clôturait avec le championnat de France des jeunes écarteurs et sauteurs.

Une dernière sortie est prévue le 14 novembre, pour animer le match de l'équipe de France masculine de basket à Pau, avant le rendez-vous du premier week-end de décembre, pour fêter Sainte-Cécile ! Nous vous y attendons nombreux !



COMITÉ DES FÊTES



L'année a été riche en événements pour le comité des fêtes. En plus des fêtes de Pentecôte et de celles du mois d'août, il y a eu le retour d'une course landaise au printemps ainsi que le championnat de France des jeunes en septembre.

Début avril, la ganaderia La Mecque a eu la primeur de la 1^{re} course landaise de 2022 dans les arènes. Si la fraîcheur du jour a freiné le public, les acteurs en piste n'ont pas manqué d'engagement. En juin, le comité a renouvelé avec les festivités du week-end de Pentecôte. Fêtes partagées avec les parents d'élèves qui ont assuré la restauration et la buvette lors de la course des pitchouns le vendredi soir puis le dimanche pour le vide-grenier. Le samedi, après un après-midi sportif avec un triathlon original organisé par le tennis, le tennis de table et la pétanque, nous avons innové pour une soirée autour de la salsa : "Salsa Arena" ! Initiation puis spectacle d'un groupe, le tout assaisonné de délicieuses assiettes de tapas concoctées par nos bénévoles.

Une très belle réussite pour cette 1^{re} édition. Le lundi après-midi, la ganaderia Armagnacaise était aux arènes pour la 2^e course landaise de l'année. Le chef de cuadrilla, Gaëtan Labaste, originaire du village s'est mis en évidence ce jour-là. Au mois d'août, les fêtes patronales autour d'un week-end bien rempli ont permis des rassemblements réussis avec bonne humeur, musiques et repas au menu. Fêtes où les traditionnelles courses landaises et toro-ball ont connu un grand succès populaire !

- Bonne humeur grâce à l'enthousiasme et au dynamisme de la classe 2024 et des différents bénévoles.
- Musiques de la banda La Criqueña et de la Txaranga Los Deusky ainsi que de l'inévitable Harmonie de Pomarez.
- Repas car comme tout gascon, on aime se retrouver autour d'une bonne table. Repas populaire du comité, sardinade des parents d'élèves et estanquets auront ravi les papilles des nombreux participants.

La partie taurine débuta le samedi matin par une initiation avec Caroline et Mathieu Nogues, puis en fin d'après-midi, par le toro-ball animé par les joueurs du RCPA. Le dimanche, la ganaderia Dargelos nous conviait aux arènes et parmi les acteurs en piste figurait Florian Lahitte. Celui-ci étant le vainqueur en titre du trophée de la Mecque. Le lundi soir, sous une chaleur étouffante comme la veille et un public revenu nombreux, course avec la ganaderia Deyris pour clôturer ce week-end. Clap de fin aussi pour le chef de cuadrilla, Christophe Avignon après 20 ans en piste ! Après une semaine de répit, place au 15 août. Jour historique des fêtes du village. Matinée musicale avec l'harmonie, puis second estanquet du rugby. L'après-midi, le pèlerinage des coursayres réunissait la grande foule ! La course de la ganaderia Dal nous permit d'honorer Christophe Dussau pour sa brillante carrière. Après avoir tant fait vibrer nos arènes, il a eu droit à un tour d'honneur et une sortie par la grande porte bien mérités !

Un peu plus d'un mois plus tard, à l'occasion du Championnat de France des jeunes écarteurs et sauteurs,

USP SECTION JUDO JUJITSU TAÏSO



nous avons remis le bleu de chauffe pour une journée dense où animations, repas, tapas puis Championnat nous aurons fortement mobilisés ! La participation des sections de l'USP (Union Sportive Pomaréziennes) à nos côtés pour la restauration favorisa la réussite de cette journée festive.

Merci à tous les bénévoles et aux différents renforts qui permettent d'animer notre village. Bienvenue à toutes les bonnes volontés qui nous rejoindront à l'avenir. Venez partager de nouveaux défis parmi nous !



L'année 2021/2022 a rencontré des complications dues à la situation sanitaire et à la situation du club. Chouaïbou Konaté, seul enseignant l'an dernier, a tenté de maintenir au mieux les cours durant la saison. Malheureusement, il a dû quitter la région par choix personnel. Nous lui souhaitons tout le meilleur dans sa nouvelle vie et gardons de très beaux moments à ses côtés.

Cette année 2022/2023, nous sommes heureux de vous annoncer que le club est toujours là avec une nouvelle équipe pleine d'ambitions. Les cours sont donnés dans la totalité par Anthony Richard, enseignant diplômé d'état.

Une nouvelle équipe gère le club aujourd'hui avec des anciens et des nouveaux venus. Sandra Dubernet reprend la présidence accompagnée de Maïwenn Genibrel, secrétaire, Marilyne Reuschle, secrétaire adjointe, Laura Levert, trésorière, Guillaume Genibrel, membre actif, Sylvain Parnaut, membre actif et Éric Kohler, membre actif.

Notre objectif principal est de remettre le club sur pieds en gardant le côté convivial et familial toujours existant dans le club. Fort des expériences et conseils laissés par nos prédécesseurs (dirigeants et enseignants), nous suivons le chemin tracé. Nos tatamis se remplissent de samourais, petits et grands (nouveaux et anciens), pour notre plus grand plaisir.

Cette année, nous avons prévu des petites surprises pour nos licenciés notamment à l'approche de Noël. Nous avons également en prévision de réaliser notre repas annuel. La date vous sera communiquée en temps voulu, mais d'ores et déjà, sachez que nous comptons sur vous. Il est toujours temps de nous rejoindre si l'envie vous en dit. Venez essayer les cours avec Anthony, de 4 ans à 99 ans voire plus ! Les cours sont répartis comme suit :

Mercredi

Judo 17h/18h (2018-2017) - Judo 18h/19h (2016-2015-2014-2013) - Judo 19h/20h (2012 et plus) - Taïso 20h/21h30

Vendredi

Judo 17h30/18h30 (2018-2017) - Judo 18h30/19h30 (2016-2015-2014-2013) - Judo/Jujitsu 19h30/21h (2012 et plus)

Prévoir un certificat médical autorisant la pratique du judo en compétition, jujitsu, taïso (suivant la discipline pratiquée)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

Sandra Dubernet

**Présidente de l'USP section Judo Jujitsu Taïso
au 06 83 32 84 42 ou par mail : uspjudo@hotmail.fr**

Vous pouvez également nous retrouver directement au dojo (salle des associations) ou sur notre page facebook **US Pomarez Section Judo**



LA PÉTANQUE POMARÉZIENNE

Voici la composition de notre association : Co-présidents : Campistron Jean-Pierre et Dayre Éric - Trésorier : Cardoso Sylvain - Trésorier Adjoint : Grihon Sébastien - Secrétaire : Duprat Jean-Michel - Secrétaire Adjoint : Dulong Philippe

Effectifs

Nous sommes 27 licenciés. Notre association donne la possibilité à chaque licencié de participer à différentes qualifications et diverses compétitions pendant toute l'année. Nos entraînements ont lieu le lundi, mercredi et vendredi après-midi à partir de 15 heures.

Manifestations

La Coupe de France a débuté en juillet, notre équipe fanion a fait 3 tours et ils se sont inclinés mercredi 27 juillet contre Meilhan.

En Championnat des clubs, 2 équipes inscrites pour cette compétition en 2e et 3e division : les 2 équipes descendent d'une division.

L'équipe des vétérans descend également de 2e division en 3e division.

Les finalistes de notre concours des fêtes, en doublettes. En ce qui concerne le Régional à Pomarez, 129 équipes se sont affrontées sur notre boulodrome le 1er octobre.

Personnes à contacter

Campistron Jean-Pierre : 06.07.94.40.71 ou Duprat Jean-Michel : 05.58.89.31.50 ou 06.70.03.58.52



Les finalistes du concours des fêtes

TENNIS CLUB

Pour cette nouvelle année sportive, le tennis club est heureux de compter 33 licenciés dont 16 adultes et 10 enfants qui prennent des leçons avec Sonia, notre professeure diplômée.

Lors de l'AG tenue en octobre, M. Daniel Buosi a annoncé sa démission du poste de Président. Le club le remercie pour son investissement durant toutes ces années et espère pouvoir encore longtemps compter sur lui. Nous vous informons que suite aux votes, Mme Céline Dussarps a été élue Présidente et Mme Christelle Pradier a été élue Trésorière, nous leur présentons toutes nos félicitations.

Au cours des derniers mois, le club a eu le plaisir d'organiser plusieurs événements sportifs notamment le Triathlon Pomarézien en partenariat avec les clubs de tennis de table et de pétanque et le tournoi d'été. D'autres rencontres conviviales sont à l'étude et vous seront prochainement proposées.

Les bénévoles du club ont eu l'opportunité de collaborer avec les associations pour participer au repas sur le pouce des fêtes ainsi qu'aider à l'élaboration et au service du repas lors du concours des jeunes écarteurs et sauteurs. Ils sont enthousiastes et souhaitent renouveler leur participation aux prochaines manifestations.

Pour tout renseignement sur le club, vous pouvez adresser un courriel à

pomareztennisclub@gmail.com

ou vous adresser à Céline au 06 74 23 58 71

ou Françoise au 06 79 07 72 08.



COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de Jumelage a réalisé au cours de cette année 2022 un loto le 19 mars à Biron et le Marché des Créateurs le 15 Mai. Celui-ci a drainé une trentaine d'exposants tous ravis de venir à Pomarez. Nous avons pu admirer le travail des créateurs de bijoux, objets de décorations, peintres, couturières etc...

Projets pour 2023

- Accueillir les Gildasiens à Pomarez lors d'une fête bretonne. Celle-ci est fixée au 14 Août 2023. Le projet est encore à l'étude, nous vous donnerons de plus amples renseignements lors du prochain bulletin.
- Fête de la Pomme courant automne 2023.





Séance du 3 mai 2022

La séance commence par la présentation du Comité de Jumelage par Jean-Jacques Bargeles et Anne-Marie Des-tizons.

Les relations entre les deux municipalités ont démarré en 2015 par le biais d'une administrée qui connaissait certains membres du Conseil municipal de Saint-Gildas-les-Bois. Des rencontres ont été initiées pour la mise en place d'un jumelage. Une première assemblée générale a eu lieu en novembre 2015 pour le démarrage du comité et définir les statuts. Le jumelage a pour but de favoriser entre autre les rencontres associatives. L'association, pour assurer son financement, organise des lotos et un marché de créateurs. Une fête landaise a eu lieu en Loire-Atlantique, avec la Ganaderia de la Mecque et l'Harmonie. Le but est de maintenant les inviter à Pomarez. La rencontre est programmée en 2023 pour les fêtes du mois d'août. Le comité est à la recherche d'aide (orchestre, bénévoles). L'objectif est d'importer leur culture ici. Les communes, par leurs Conseil municipaux respectifs, doivent être moteurs afin de développer les liens entre elles.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures vingt-sept minutes. Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 7 avril 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

Délibération 2022-05-03-01/48 – Vente du lot n°11 au lotissement Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de vendre à M. Lechat Dylan et Mme Vergeron Alicia, domiciliés 906 route de Peyrehorade à Saint-Lon-Les-Mines (40300), lot n°11 du lotissement du Pont du Bos, 91 rue du Sous-Bois, cadastré section G 780, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros), de désigner Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte et d'autoriser M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Délibération 2022-05-03-02/49 – Vente du lot n°5 au lotissement Pont du Bos

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de vendre à M. Stiquel Samuel et Mme Gueada Lurdes, domiciliés 8 allée des Chênes à Misson (40290), lot n°5 du lotissement du Pont du Bos, 124 allée des Jardins, cadastré section G 773, d'une contenance de 712m², moyennant un prix de 40 000€ H.T. (quarante mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 5 838.08€ (cinq mille huit cent trente-huit euros et huit centimes), de désigner Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte et d'autoriser M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Délibération 2022-05-03-03/50 – Vente du lot n°1 au lotissement Pourcicam

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de vendre à M. Alves Cunha Ricardo et Mme Dos Santos Azevedo Cristiana, domiciliés 2 rue des Ecoles Apt 1 Résidence Seika à Narrosse (40180), lot n°1 du lotissement Poursicam, 53

rue du Puits, cadastré section F 611, d'une contenance de 632 m², moyennant un prix de 36 000€ H.T. (trente-six mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 706.30€ (trois mille sept cent six euros et trente centimes), de désigner Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte et d'autoriser M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Délibération 2022-05-03-04/51 – Approbation RSU 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du Rapport social unique 2020, suite à la présentation au Comité Technique qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Délibération 2022-05-03-05/52 – Taux avancement de grade 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe, pour l'année 2022, le taux d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à 100% des agents promouvables.

Délibération 2022-05-03-06/53 – Publication des actes de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de publier les actes de la collectivité par voie d'affichage aux portes de la mairie.

Monsieur le maire indique que la dernière délibération prévue est retirée de l'ordre du jour, car les négociations n'ont pas abouti à temps.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Pascal Cassiau

- Date tirage au sort jurés d'assises : 3 juin 2022 à 10h00.
- Demande de disponibilité d'un agent technique au 31.07.2022. Remplacement urgent à prévoir pour le remplacer sur 3 ou 4 mois.
- Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022.
- Cérémonie du 8 mai à 11h30.

Hélène Tortigue

- Commission personnel/école : fiche recrutement responsable technique pour recrutement en septembre. Bilan des formations cantines suivies, mise en place mesure anti-gaspillage sur une semaine, réflexion relancée sur la cantine à 1€. Dispositif argent de poche présenté, avis favorable de la commission. Reporté suite aux derniers évènements.
- Le marché a commencé depuis 3 semaines, nombre de producteurs en augmentation, il fonctionne bien.

Ludovic Nougaro

- Voirie : enrobés chemin de la Ligne faits, ilots créés sur la place, chemin du cimetière/église réalisé, travaux en cours sur le trottoir à proximité des arènes pour l'accès PMR.
- Début septembre : premiers relevés pour les travaux de la salle des fêtes.

Véronique Guilhorre

- Création fresque hall des sports : contrat signé avec Sophie Lebel. Le logo sera travaillé également dans

ce cadre.

- Fête des mères : le 4 juin 2022, chocolats et orchidées.

Séance du 2 juin 2022

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 3 mai 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire rapporte deux décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées, depuis la dernière réunion, concernant respectivement, l'attribution d'un programme de travaux pour la consolidation du talus de Pourcicam à Bautiaa TP pour un montant de 48 000€ H.T. et d'un virement de crédit d'un montant de 490€ du chapitre 042 – article 681 vers le chapitre 68 – article 681.

Délibération 2022-06-02-01/54 : Convention avec le SYDEC pour l'étalement de la participation communale (enfouissement avenue du Marsan)

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention avec le SYDEC pour l'étalement de la participation communale aux travaux d'enfouissement des réseaux de l'Avenue du Marsan, réalisés en 2021. Le choix avait été fait d'un étalement du coût de 22 950.02€.

Délibération 2022-06-02-02/55 : Avenant au contrat d'assurance du personnel

Suite aux nouvelles obligations statutaires incombant aux collectivités (allongement du congé paternité et accueil de l'enfant de 11 jours à 25 jours, changement de conditions d'accès au mi-temps thérapeutique (plus d'obligation d'être en congé pour maladie ordinaire pour y prétendre), changement de méthode de calcul du capital décès), et l'opportunité de couvrir ce risque pour les agents affiliés à la CNRACL par le contrat d'assurance en cours, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à signer l'avenant au contrat d'assurance présenté.

Délibération 2022-06-02-03/56 : Convention avec On-Tower France pour occupation du domaine public (antennes téléphoniques Eglise)

Un nouvel opérateur souhaite s'installer, d'où la nécessité d'actualiser la convention. Une clause financière a été ajoutée, moyennant 1450€ net annuel pour chaque opérateur souhaitant s'implanter en sus. Ce qui portera dans un premier temps le loyer annuel de 3550€ à 5000€. A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à signer la convention d'occupation du domaine public (église) pour l'installation d'antennes téléphoniques.

Délibération 2022-06-02-04/57 : Renouvellement location garage

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler les baux de location de garage de la Gendarmerie, échus au 31.05.2022, à M. Bordenave Yves (pour un garage, 20€ mensuel) et à M. Henry Guy (pour un garage, 20€ mensuel). L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Pascal Cassiau

- Litige Sudelec : entreprise qui est intervenue sur le hall des sports, décision prise de ne payer que la moitié du devis signé car les travaux ont été réalisés sans notre autorisation.
- Ukraine : remerciements du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères suite à notre participation via le Facedo.
- Réunion communautaire/CIDFF : présentation de l'organisation, et des violences conjugales. Sur le territoire de la communauté de communes, 17 familles suivies par le CIDFF (dont 2 équipées de téléphones grand danger), d'autres ne sont pas suivies. Diffusez le 3919, numéro d'appel pour les victimes de violences.
- Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des sapeurs-pompiers : en attente du budget prévisionnel pour statuer au prochain Conseil municipal.

Véronique Guilhorre

- Fêtes des mères : seulement 3 réponses sur 11 familles (3 présentes, 1 excusée). Changement de méthode pour l'année prochaine en réflexion.
- Fresque : ça avance, le projet rectifié sera transmis le 6 juin.

Oriol Martinez

- Arènes fleuries ; robot de tonte du stade. Vol de plants sur les nouvelles plantations pour une valeur de 250€.

Sandrine Sabathié

- SIETOM : études sur des scénarii au-delà de 2027 (le centre d'enfouissement sera fermé). Aucune certitude pour pouvoir continuer à faire du compost du fait des changements de normes. Groupes de travail d'élus pour réfléchir à l'avenir en fonction des spécificités de chaque commune. Beaucoup de communication pour (ré)-éduquer les habitants sur la gestion des déchets (films, plaquettes d'information).

La séance est levée à 21h50.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 7 juillet 2022

Sous la présidence de Monsieur Pascal Cassiau, maire

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 2 juin 2022

2022-07-07-01/58 : Tableau des subventions 2022

Vu la délibération n°2022-04-07-09/41 portant adoption du budget primitif 2022 du budget Commune, Considérant qu'une erreur informatique s'est produite



lors de l'envoi du budget dématérialisé en Préfecture, omettant l'annexe du tableau des subventions, Considérant la demande de la Trésorerie pour la prise d'une délibération concernant les subventions à inscrire au budget primitif 2022, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le tableau des subventions 2022 établi comme suit :

Article	Organisme bénéficiaire	Montant subvention
6574	Union Sportive Pomarézienne	16 550€ (1)
	Souvenir français	100€
	Société des amis de l'église de Pomarez	100€
	Société de chasse	430€
	Restaurants du cœur	667€
	Pomarez patchwork	100€
	Pomarez arènes et traditions	100€
	Pétanque pomarézienne	100€
	Octofolies	500€
	Ligue nationale contre le cancer	180€
	Harmonie pomarézienne	32 000€
	Gymnastique pomarézienne	100€
	FNACA Comité local	500€
	Coopérative scolaire	800€
	Comité des fêtes	10 000€
	Comité de jumelage	100€
	Club du 3e âge	180€
	Association des parents d'élèves	1 000€
	Association de défense des droits des accidentés et handicapés	100€
	Association des conjoints survivants	180€
APP du canton d'Amou	120€	
Amicale des sapeurs-pompiers	670€	
ADMR	450€	
Société des amis de l'église de Pomarez	20 000€ (2)	
Total		85 027€

(1) Subvention 2022 + 600€ aide exceptionnelle 20 ans Tennis de table

(2) Aide achat tribune

2022-07-07-02/59 : Subvention exceptionnelle à l'Amicale des sapeurs-pompiers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Amicale des sapeurs-pompiers sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Congrès départemental 2022 des sapeurs-pompiers, Considérant les frais engagés par l'association, Considérant la convention d'étalement présentée, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'octroyer à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Pomarez une subvention exceptionnelle de 600€ (six cent euros) dans le cadre de l'organisation du Congrès départemental 2022.

Sébastien Larrère, chef de centre de Pomarez, remercie la mairie pour le prêt des locaux, l'accueil ainsi que pour l'organisation. Il remercie également l'Harmonie de Pomarez pour sa présence et son professionnalisme. Ce fut une belle journée.

2022-07-07-03/60 : Tarifs restauration scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les délibérations n°10 du 11.06.2020 et n° 2021-06-03-07/53 fixant les tarifs de la restauration scolaire, Considérant l'opportunité d'établir une tarification sociale afin de venir en aide aux familles les plus précaires, Considérant l'enquête réalisée auprès des familles fréquentant l'école de Pomarez, Sur proposition de la commission accueil scolaire et périscolaire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à 18 Pour et 1 Abstention (Guillaume Bessellere),

Décide d'établir les tarifs applicables suivants pour les enfants à compter du 01.09.2022 :

Quotient familial (CAF)	Tarif
Inférieur à 300€	0.99€
Compris entre 300€ et 900€	1.00€
Supérieur à 900€	2.10€

Décide que le tarif de la tranche "Supérieur à 900€" sera appliqué à toute famille ne présentant pas de justificatif permettant de la classer dans une tranche tarifaire plus favorable, Décide que la fourniture tardive d'un justificatif permettant tout classement dans une tranche tarifaire inférieure n'engendrera pas de rétroactivité sur la facturation, Décide que le tarif applicable aux adultes est maintenu à 4.60€.

Guillaume Bessellere pose la question de savoir quel est le QF utilisé : celui de la CAF ou calculé à partir des revenus imposables, car ce dernier est plus favorable pour les personnes ayant beaucoup de frais déductibles. L'étude ayant été faite sur les QF de la CAF, ce sera celui-ci qui sera utilisé.

2022-07-07-04/61 : Vente du lot n°5 au lotissement de Pourcicam

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement de Pursicam,
Vu le désistement de M. Adde Laurent pour l'acquisition du lot n°5,
Considérant la demande d'acquisition formulée par M. Vandewalle Bernard, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. Vandewalle Bernard, domicilié 25 bis route de Sort à HINX (40180), lot n°5 du lotissement Pursicam, 123 rue du Puits, cadastré section F 615, d'une contenance de 1128 m², moyennant un prix de 50 000€ H.T. (cinquante mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 764.42€ (trois mille sept cent soixante-quatre euros et quarante-deux centimes)
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte
Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2022-07-07-05/62 : Vente du lot n°1 au lotissement du Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 8 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,
Vu la demande de M. et Mme Hancke Jean-Pierre et Nicole relative à l'acquisition du lot n°5,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. et Mme Hancke Jean-Pierre et Nicole, domiciliés chez M. Hancke Jérôme 3 rue du verger de Pradel à Guerande (44350), lot n°1 du lotissement du Pont du Bos, 62 allée des Jardins, cadastré section G 769, d'une contenance de 773m², moyennant un prix de 47 833.24€ H.T. (quarante-sept mille huit cent trente-trois euros et vingt-quatre centimes hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 6 300.97€ (six mille trois cent euros et quatre-vingt-dix-sept centimes)
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte
Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2022-07-07-06/63 : Vente du lot n°12 au lotissement du Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 8 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,
Vu la demande de M. et Mme Sabin Frédéric et Pamela relative à l'acquisition du lot n°12,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. et Mme Sabin Frédéric et Pamela, domiciliés 403 rue du Becadot résidence La bernadère

Apt 13 à Saint-Paul-Les-Dax (40990), lot n°12 du lotissement du Pont du Bos, 67 rue du Sous-bois, cadastré section G 781, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros)

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2022-07-07-07/64 : Classement dans le domaine public communal de l'avenue du Stade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'avenue du Stade n'a jamais été classée dans le domaine public communal,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'intégrer l'avenue du Stade dans le domaine public communal, comme voirie communale, selon les caractéristiques suivantes :

- Section G, parcelles n° 226, 811, 814, 815, 818, 821
- Longueur 240 mètres

Annonce que cette décision porte le nouveau linéaire de voirie à 55 021 mètres linéaires, répartis comme il suit :

- Voies communales à caractère de chemins : 51 659 mètres linéaires
- Voies communales à caractère de rues : 3 362 mètres linéaires

2022-07-07-08/65 : Coupes de bois 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition du programme des coupes de l'année 2023 présenté par l'Office National des Forêts,
Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour la forêt de Pomarez

Approuve la proposition du programme des coupes de l'année 2023 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe
15	Chêne	Coupe définitive	7.25 Ha	7.25 Ha

Décide que les coupes de la parcelle 15 seront vendues façonnées. La commune réalisera elle-même l'exploitation des bois et confiera à l'ONF une mission d'assistance technique à donneur d'ordres pour le suivi de l'exécution de ces travaux d'exploitation. Leur financement sera inscrit au budget communal. Les bois façonnés seront vendus en bloc ou à la mesure dans le cadre de consultations de gré à gré. Monsieur le Maire se voit donner pouvoir pour



effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Pour la forêt de Gert

Approuve la proposition du programme des coupes de l'année 2023 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe
5a	Chêne	Coupe d'ensemencement	0.78 Ha	0.78 Ha

Décide que les coupes de la parcelle 5a seront vendues façonnées. La commune réalisera elle-même l'exploitation des bois et confiera à l'ONF une mission d'assistance technique à donneur d'ordres pour le suivi de l'exécution de ces travaux d'exploitation. Leur financement sera inscrit au budget communal. Les bois façonnés seront vendus en bloc ou à la mesure dans le cadre de consultations de gré à gré. Monsieur le Maire se voit donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

2022-07-07-09/66 : Avis sur le POA dans le cadre du PLUi

Considérant l'élaboration en cours du PLUi,
Considérant la demande du Conseil communautaire aux Conseils municipaux de se prononcer sur des fiches actions, après délibérations,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend un avis favorable aux actions suivantes :

- Action n°2 - A : Étude pré-opérationnelle
 - Action n°2 - B : Suivi animation de l'OPAH
 - Action n°2 - C : Travaux
 - Action n°3 - A : Charte paysagère + plan façades Amou
 - Action n°3 - B : Accompagnement et suivi des études (Amou)
 - Action n°4 - A : Réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères
 - Action n°4 - B : Accompagnement et suivi des études
 - Action n°4 - C : Opérations façades : rédaction du cahier de préconisations et du règlement par commune
 - Action n°4 - D : Opérations façades : primes aux travaux
 - Action n°4 - E : Opérations façades : Suivi animation
- Monsieur le maire informe le Conseil municipal de l'instauration prochaine d'une taxe vacance au niveau de la Communauté de communes, afin d'inciter les propriétaires de logements vacants à réaliser des travaux de réhabilitation en vue de dynamiser le parc locatif du territoire.

Questions diverses

Pascal Cassiau

- Des études vont être réalisées sur les entrées de vil-

lage par l'UTD pour la sécurisation du village. Des doubles écluses test seront disposées à tour de rôle, accompagnées d'un comptage de vitesse.

- Bilan commission personnel-école : étude gaspillage alimentaire avec de bons résultats (faible grammage de déchets, bonne organisation). Point personnel : recrutement de Yannick Latapy pour 4 mois.
- Renégociation des assurances réalisée, bénéfique pour les finances de la commune.

Véronique Guilhorre

- Octobre Rose : idées de décoration tout en rose de la commune, autre que des parapluies. L'accueil périscolaire a été associé au projet afin de faire participer les enfants de l'école.
- Présentation du visuel de la fresque qui habillera le hall des sports (intérieur) et du nouveau logo de la commune de Pomarez, représentant l'emblème du village : les arènes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 1er septembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Pascal Cassiau, maire

Rapport des décisions du maire

M. le maire informe les membres du Conseil municipal des deux décisions prises en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été confiées :

- Décision 04-2022 : attribution d'un marché à procédure adaptée pour la création d'une voie de desserte à l'entreprise Bautiaa TP pour un montant de 58 378.00 € H.T.
- Décision 05-2022 : virement de crédit du programme « 180 rénovation salle des fêtes » au programme « 179 aire de camping-car » pour un montant de 1 000.00 € H.T.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

2022-09-01-01/67 : Vente du lot n°2 au lotissement de Pourcicam

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 7 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement de Poursicam,
Considérant la demande d'acquisition formulée par M. et Mme Taormina, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. et Mme Taormina Octave et Lydie, domiciliés Iluna bâtiment A 104 33 allée Docteur

Robert Lafon à Bayonne (64100), lot n°2 du lotissement Poursicam, 59 rue du Puits, cadastré section F 612, d'une contenance de 661 m², moyennant un prix de 39 000€ H.T. (trente-neuf mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 4 145.99€ (quatre mille cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes)
Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte
Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2022-09-01-02/68 : Vente du lot n°15 au lotissement du Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 8 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,
Vu la délibération n°2022-02-03-03/08 relative à l'acquisition du lot n°15 par M. Bouchard,
Considérant que M. Bouchard souhaite procéder à l'acquisition par le biais d'une société civile immobilière,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier la délibération n°2022-02-03-03/08 en remplaçant les termes :

« Décide de vendre à M. Bouchard Jacques domicilié 2 rue Paul de Corta à Tercis-Les-Bains (40180), le lot n°15 du lotissement du Pont du Bos »

par

« Décide de vendre à la SCI Saint-Joseph sise 2 rue Paul de Corta à Tercis-Les-Bains (40180), le lot n°15 du lotissement du Pont du Bos »

2022-09-01-03/69 : Désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle place du Lion d'Or

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 2141-1,
Vu le document d'arpentage établi par M. Lagoute Lenny, Géomètre expert à Pomarez,
Considérant la demande de M. et Mme Sueur pour l'acquisition d'une parcelle au droit de leur propriété sis 89 rue de la Mairie, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la désaffectation du domaine public les parcelles AB 614 d'une contenance de 30m²,

Approuve le déclassement du domaine public communal pour faire entrer dans le domaine privé communal la parcelle susdite,

Accepte la cession de ladite parcelle à M. et Mme Sueur Jean, domiciliés au 89 rue de la Mairie à Pomarez (40360), moyennant le prix de un euro symbolique,

Décide que les frais de bornage seront supportés par l'acquéreur,

Désigne Maître Robin, Notaire à Pomarez pour la passation des actes à intervenir,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-04/70 : Création d'un poste d'ATSEM principal 2e classe à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la réorganisation du service scolaire et l'opportunité d'augmenter le temps de travail d'un agent en poste, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe à temps complet à compter du 01.09.2022,

Décide que le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps non complet, quotité 20/35ème sera supprimé à compter du 01.09.2022,

Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires liées à la présente décision.

2022-09-01-05/71 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Vu le rapport 2021 présenté lors du conseil syndical du 30 juin 2022 du Syndicat des Eschourdes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte tel que présenté le Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-06/72 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Vu le rapport 2021 présenté lors du conseil syndical du 30 juin 2022 du Syndicat des Eschourdes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte tel que présenté le Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-07/73 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités



Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable
Vu le rapport 2021 présenté lors du conseil syndical du 30 juin 2022 du Syndicat des Eschourdes, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte tel que présenté le Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-08/74 : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour la commune de Candresse à la compétence assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes

Vu les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat Intercommunal d'eau potable des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés, Vu la délibération du Comité Syndical des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax en date du 06 avril 2022 décidant de transférer la compétence Assainissement non collectif de la commune de Candresse au Syndicat Intercommunal des Eschourdes,

Vu la délibération du Comité Syndical des Eschourdes en date du 30 juin 2022 acceptant le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Candresse par la Communauté d'agglomération du Grand Dax et la modification des statuts,

Vu les statuts modifiés en conséquence, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Candresse par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, au Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

Approuve la modification des statuts ci-annexés.

2022-09-01-09/75 : Adoption d'un nouveau logo

Considérant la demande du Conseil municipal pour la création d'un nouveau logo, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le nouveau logo créé par Mme Desorthes Sophie (société Olliebrius) pour ses communications ci-annexées Réserve l'utilisation du blason de la commune, tel quel, pour une utilisation plus traditionnelle nécessitant une visualisation de l'histoire de Pomarez et de ses symboles, Décide que le logo de la commune devra être utilisé sur tout support de communication des associations dès lors

que la commune apporte son soutien à celle-ci (attribution d'une subvention de fonctionnement ou exceptionnelle, mise à disposition de biens ou de matériel, etc...), Charge M. le maire d'accomplir les démarches afférentes à la présente décision.

2022-09-01-10/76 : Acceptation d'un don d'archives privées

Vu les articles 2242-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales relatifs aux dons et legs,

Vu le livre II et le chapitre II sur la collecte, la conservation et la protection des archives du Code du Patrimoine, Considérant que M. Pussacq Jean-Charles a exprimé son souhait de faire don à la Commune d'une partie de ses archives privées, sans apporter aucune restriction ni condition à leur consultation,

Considérant que ces dons concernent des documents intéressants l'histoire locale pomarézienne et de la course landaise et méritent à ces titres d'être conservés, classés et consultés, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte les dons de ces objets et archives à la Commune Décide de les faire entrer dans les fonds des Archives municipales afin d'y être conservés, classés, ouverts à la consultation du public sans limitation de durée.

Questions diverses

Hélène Tortigue

- Rentrée scolaire : bonne rentrée, avec des changements. Retour à 2 ETP sur les postes d'ATSEM. Intégration des serviettes en tissu pour la cantine.
- Services techniques : promotion provisoire d'un agent dans les fonctions de responsable de service.
- CCAS : samedi 3 septembre à 14h00, à la salle du Belvédère, café des aidants en partenariat avec les professionnels de santé de la commune.

Maryse Duprat

- Suite réunion du 18/07 : peu de contenu pour un bulletin, le prochain sera prévu pour mi-décembre. Proposition de 2 bulletins annuels au lieu de 3, et changement de prestataire. Intégrer l'annuaire dans un bulletin.
- Hélène Tortigue s'occupait généreusement de Facebook et de Panneau Pocket. Véronique Guilhorre s'occupe désormais de Panneau Pocket et Caroline Nel de Facebook.
- Télérthon du 3 décembre : il va falloir trouver une nouvelle personne pour cuisiner le repas.
- Octobre rose : pas d'achat de parapluie, la garderie de l'école commence déjà à travailler sur le projet !
- Repas des aînés le 07 janvier 2022 : ouvert aux 70 ans et plus.
- Vœux du maire le vendredi 20 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 29 septembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Pascal Cassiau, maire

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er septembre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 1er septembre 2022.

2022-09-29-01/77 : Vente du lot n°4 au lotissement du Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 8 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,
Vu la demande de M. et Mme Large Jean-Jacques et Christiane relative à l'acquisition du lot n°4,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à M. et Mme Large Jean-Jacques et Christiane, domiciliés 505 avenue de la Course Landaise à Pomarez (40360), lot n°4 du lotissement du Pont du Bos, 114 allée des Jardins, cadastré section G 772, d'une contenance de 752m², moyennant un prix de 46 500€ H.T. (quarante-six mille cinq cent euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 6 171.68€ (six mille cent soixante et onze euros et soixante-huit centimes)

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2022-09-29-02/78 : Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de M. le maire pour un avancement de grade au 01.10.2022, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 01.10.2022,

Décide que le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, sera supprimé à compter du 01.10.2022

Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires liées à la présente décision,

2022-09-29-03/79 : Coupe de bois 2022 – modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2021-10-07-11/96 du 07/10/2021 concernant les parcelles 7a et 9,
Considérant la proposition de l'ONF sur les modalités

d'exploitation en bois façonnés et de participation à des contrats d'approvisionnement, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide que la coupe des parcelles 7a et 9 sera maintenue en vente façonnée et que :

- Pour les qualités Grumes : les bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code forestier, et que l'exploitation sera réalisée par l'ONF dans le cadre de conventions de vente et d'exploitation groupées, et autorise M. le maire à signer les documents afférents.
- Pour les qualités Chauffage : la commune réalisera elle-même l'exploitation et confiera à l'ONF une mission d'assistance technique à donneur d'ordre pour le suivi de l'exécution de ces travaux d'exploitation. Leur financement sera inscrit au budget communal. Le bois sera délivré à la commune en 2m bord de route (volume qui sera précisé ultérieurement selon les possibilités de la parcelle).

Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

2022-09-29-04/80 : Taxe d'aménagement

Vu l'instauration de la taxe d'aménagement de plein droit du fait de l'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pomarez par délibérations en date du 11 février 2009 et du 05 mai 2009,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 2022-288 du 14 juin 2022 et notamment son article 1 ;

Vu les articles 1379 II et 1639 A du code général des impôts ;

Vu le projet de convention de reversement de la part communale de la taxe communale entre la commune de Pomarez et la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys,

Considérant que la commune de Pomarez a instauré la part communale de la taxe d'aménagement ;

Considérant que sur délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et du conseil municipal de la commune membre intéressée, la commune reverse tout ou partie de la taxe à l'établissement public de coopération intercommunale aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de sa compétence.

Considérant que ce reversement est obligatoire depuis le 1er janvier 2022, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les modalités de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue par la commune à la communauté à hauteur de 10% à compter du



1er janvier 2022,

Approuve la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune à la communauté de communes dont un exemplaire est joint, Autorise M. le maire à signer ladite convention ou tout acte afférent.

Sébastien Larrère trouve dommage que le projet de micro-crèche se réalise sur Amou et non pas à Pomarez comme initialement évoqué. M. le maire indique que la communauté de communes possédait déjà les locaux sur place, permettant une économie non négligeable. Sébastien Larrère regrette que de nombreux équipements communautaires se trouvent sur Amou et non sur Pomarez, créant un déséquilibre sur le territoire.

Débat : PLUi-H – Débat d'orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys (article L.153-12 du Code de l'urbanisme)

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) en date du 1er décembre 2015.

Monsieur le maire rappelle les enjeux et objectifs du PLUi-H inscrits dans la délibération du 1er décembre 2015 susvisée, à savoir :

Pour les 4 enjeux du PLUi-H

- Structurer l'offre économique du territoire ;
- Adapter la gamme de services et de commerces aux besoins de la population ;
- Accueillir de nouveaux habitants dans un objectif de gestion raisonnée de l'espace ;
- Préserver et affirmer l'identité du territoire.

Pour les objectifs du PLUi-H

- Anticiper l'avenir économique du territoire en menant une politique de réserve foncière stratégique ;
- Pérenniser la vocation agricole du territoire en anticipant les mutations actuelles ;
- Développer le potentiel touristique du territoire dans le but de structurer un produit touristique rural ;
- Faciliter les déplacements en direction des bassins d'emplois et de services voisins et en interne à la Communauté de Communes ;
- Maintenir l'offre commerciale de « centralité » à l'échelle des communes structurantes (Amou et Pomarez) et assurer des services commerciaux, éventuellement itinérants, sur les communes intermédiaires/d'équilibre du territoire ;
- Atteindre à long terme une couverture du territoire en Très Haut Débit ;
- Permettre à chaque commune de se développer en tenant compte de ses capacités d'urbanisation ;
- Se doter d'une stratégie foncière à long terme ;
- Privilégier l'accueil des nouveaux habitants au niveau des bourgs ;

- Favoriser le parcours résidentiel au sein du territoire, et la construction de logements en adéquation avec les besoins de la population ;
- Préserver les espaces naturels, agricoles ainsi que la qualité paysagère ;
- Préserver le patrimoine urbain et architectural.

Monsieur le maire rappelle les enjeux issus de la phase de diagnostic du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys.

Il rappelle la place centrale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys ; PLUi-H qui déclinera la politique de développement et d'aménagement, et qui définira les règles d'occupation du sol, au travers de son règlement, de ses documents graphiques, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et du Programme d'Orientations et d'Actions (POA), sur l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur le maire indique que le PADD repose sur un diagnostic revisité au regard des nouvelles réglementations en vigueur (Grenelle de l'Environnement, Loi ALUR, Climat et Résilience, etc...).

L'étape en cours de l'élaboration du PLUi-H consiste en la traduction de ce PADD dans le règlement et ses documents graphiques, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et le Programme d'Orientations et d'Actions (POA).

Il est rappelé, également qu'un premier débat en conseil communautaire de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys sur le PADD du PLUi-H s'est déroulé le 13 avril 2017 sur la base du document alors en cours d'élaboration (PADD version bureau d'étude URBAM). Conformément à la réglementation en vigueur, préalablement à ce débat en conseil communautaire, différents débats en conseils municipaux se sont également tenus.

Compte tenu que le PADD du PLUi-H de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys a fait l'objet d'évolutions et de compléments depuis le premier débat susvisé, de nouveaux débats relatifs aux orientations générales du PADD doivent être réalisés au sein de chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, ainsi qu'au sein du conseil communautaire. Ces débats seront mis en place conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le maire détaille ensuite les choix et orientations générales retenus par le PADD. Ils s'organisent de la manière suivante :

- **Axe 1** : Accueillir de nouvelles populations sur l'ensemble des 16 communes dans un objectif de gestion durable et de dynamisation de l'ensemble du territoire
- **Axe 2** : Structurer l'offre économique du territoire par le maintien d'un tissu riche de petites structures artisanales et agricoles, et la création de zones d'activités de portée communautaire

- Anticiper l'avenir économique du territoire
- Pérenniser la vocation agricole du territoire en anticipant les mutations actuelles
- Développer le potentiel touristique (et de loisirs) du territoire afin de structurer un produit touristique rural
- **Axe 3** : proposer un cadre de vie adapté aux besoins de la population en termes de services, de commerces et d'équipements dans un but de redynamisation des centres-bourgs
 - Privilégier le développement de l'habitat au sein des centres-bourgs
 - Proposer un développement urbain qui limite la consommation d'espace
 - Proposer une offre en logements en adéquation avec les besoins de la population actuelle et à venir
 - Faciliter les déplacements au sein du territoire notamment à destination des services et des équipements
 - Privilégier une mutualisation des moyens en matière d'équipements et de commerces
- **Axe 4** : préserver le paysage et l'environnement, garants de l'identité rurale territoriale
 - Préserver la richesse paysagère et patrimoniale afin de transmettre l'identité rurale
 - Protéger et valoriser le patrimoine environnemental et la ressource en eau
 - Prendre en compte les risques naturels et technologiques présents sur le territoire
 - Lutter contre le changement climatique et adapter les usages, les modes de consommation de l'énergie et les comportements à ce changement

Monsieur le maire précise que le débat relatif au PADD du PLUi-H de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys ne se conclut pas par un vote.

A l'occasion de ce débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD et notamment sur les points suivants :

- Questionnement sur l'accompagnement pour la mise en œuvre des mesures prescrites : taxe de vacance, plan façades. Il faut pousser les propriétaires à rénover pour recentrer l'habitat sur le centre bourg.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et les conclusions du débat présenté dans le tableau de synthèse annexé au présent procès-verbal, le Conseil municipal :

Prend acte et atteste

- De la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme ; débat dont une synthèse des observations et positionnements du conseil municipal est annexée au présent procès-verbal,
- Que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys, dont le

contenu intégral est annexé au présent procès-verbal, constitue le cadre de développement intercommunal pour la prochaine décennie.

2 annexes

- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys
- Tableau récapitulatif du positionnement de la commune de Pomarez sur le PADD du PLUi-H de la Communauté de Communes Côteaux et Vallées des Luys

Questions diverses

Pascal Cassiau

- Économies énergétiques : il est nécessaire d'agir, et de montrer l'exemple au sein de la collectivité. Concernant l'éclairage public, il sera fait la demande au SYDEC d'éteindre les lampadaires de 11h jusqu'à 6h, tout en conservant les éclairages des carrefours. Il sera à envisager ensuite de ne conserver que l'éclairage des carrefours, voir à terme l'extinction complète des candélabres sur ce créneau. Concernant le chauffage dans les bâtiments communaux : blocage des thermostats à 19°. Pour les salles de sports, le chauffage ne sera déclenché que pour les entraînements des enfants et la gym douce, en cas de froid. Pour les lotos se déroulant dans le hall des sports, le chauffage sera allumé 2h avant, toujours limité à 19° par les services techniques, le dispositif de minuterie permettant de limiter le temps de chauffe. La température de 19° sera appliquée à l'ensemble des bâtiments communaux. Toutes les idées sont bonnes à prendre afin de poursuivre la démarche de sobriété énergétique. Véronique Guilhorre pose la question des éclairages de secours dans les salles, qui éclairent très fort la nuit : cela n'implique que peu de consommation car ces éclairages sont équipés de LED nouvelles générations, et répondent à une obligation réglementaire. Pour l'éclairage de Noël, celui-ci sera associé au rythme de l'éclairage public.

Hélène Tortigue

Yannick Latapy a quitté l'effectif des services techniques, recrutement à venir.

Véronique Guilhorre

- Octobre rose : des fanions roses seront posés devant le hall des sports et la mairie. La garderie prépare des décorations pour les arbres et des rubans. Ceux-ci seront distribués par les enfants de la garderie aux commerçants pomaréziens.
- Repas des aînés : réservés aux personnes de + de 70 ans au 01.01.2023. Proposition de réserver l'accès aux seules personnes inscrites sur les listes électorales, afin de valoriser les personnes agissant pour la vie politique locale : Accepté. Proposition de permettre la présence d'un accompagnant pour l'invité, à la condition du paiement du prix du repas : Accepté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

